

Aéroport du Pays d'Ancenis Rapport Annuel 2017

(Rapport réalisé conformément à l'Article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Société d'exploitation de l'aéroport du pays d'Ancenis (SEAPA) 60 place Hélène Boucher 44150 Ancenis

Tél.: +33 2 40 96 13 90 Fax: +33 2 40 96 13 86

http://www.vinci-airports.com/fr/aeroports/pays-d-ancenis

L'Aéroport du Pays d'Ancenis est la propriété de la



Centre administratif les Ursulines

BP 50201

44156 Ancenis Cedex Tél.: 02 40 96 31 89 Fax: 02 40 98 82 90

Courriel: compa@pays-ancenis.com

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Sa gestion a été confiée, au travers d'une Délégation de Service Public, à la

Société d'Exploitation de l'Aéroport du Pays d'Ancenis (SEAPA)

60 place Hélène Boucher Aéroport d'Ancenis 44150 ANCENIS

Tél.: 02 40 96 13 90 **Fax**: 02 40 96 13 86

Courriel: aeroport-pays-ancenis@wandoo.fr

Ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

SIRET 531 084 283 000 13 - APE 5223Z - TVA Intracommunautaire FR 22 531 084 283

La SEAPA est une filiale à 100% de







5	Données clefs Descriptif et informations principales
7	Faits marquants 2017 Les évènements et actions mois par mois
8	Résultats de trafic
8	2017, UEN RELATIVE STABILITE
8	RESULTATS DE TRAFIC ET VARIATION 2017/2016 Quelques chiffres
10	Services aux clients
10	AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE
13	CARBURANT
15	Qualité
15	SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA SECURITE
15	TRAITEMENT DES REMARQUES ET RECLAMATIONS
16	Dépenses patrimoniales
16	INVESTISSEMENT
17	FONCTIONNEMENT
19	Résultats financiers
21	Perspectives 2018

Sauf précision dans le texte, tous les montants mentionnés sont en euros HT.





La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis est propriétaire de l'Aéroport du Pays d'Ancenis, créé en 1995 par le District du Pays d'Ancenis.

En 1999, l'Etat a signé la concession pour trente ans.

La Société d'exploitation de l'aéroport du pays d'Ancenis (SEAPA) est gestionnaire de la plate-forme depuis le 1^{er} avril 2011, au travers d'une Délégation de Service Public.

Aérodrome civil ouvert à la circulation aérienne publique.

Ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

Classement en catégorie D (destiné à la formation aéronautique, aux sports aériens et au tourisme, et à certains services à courte distance).

DOMAINE AEROPORTUAIRE

80 hectares - 1 piste homologuée VFR de nuit avec limitation aux pilotes autorisés.

Piste 1 200 m x 25 m; orientation 07/25

Aéroport ouvert H24 sur demande

Capacité aéroport:

aérogare 120 m²

hangars 1 200 m²

parkings avions 8 700 m²

poste de carburant

TRAFIC PASSAGERS

763 passagers commerciaux dont 14 à l'international

MOUVEMENTS

11.982 mouvements dont 179 commerciaux

TRAFIC FRET

Aucun fret en 2017

DESSERTE AERIENNE

Aucune ligne régulière

CHIFFRE D'AFFAIRES

178.073 € hors subvention

DEPENSES PATRIMONIALES

10.004€

NOMBRE DE SALARIES SUR LA PLATE-FORME

Un responsable d'exploitation à temps plein

6



MARS

La société Babcock MCS France, opérateur de l'hélicoptère du SAMU, reproduit l'organisation de vols d'entraînement pour ses pilotes.

MAI

La société Héliberté, compagnie aérienne implantée sur l'aérodrome fin 2015, a organisé un week-end de baptêmes de l'air en hélicoptère les 20 et 21 mai. Les concessionnaires automobiles implantés sur Ancenis et Saint Géréon ont convié leurs clients sur la zone de l'Aéropole. Environ 250 personnes ont bénéficié des tarifs avantageux proposés au départ de l'aéroport.

JUIN

Le 29, 60 mouvements générés par 3 avions. C'est le bilan de la journée organisée par Kiwanis International pour offrir des baptêmes de l'air à quelque 60 enfants handicapés sur l'Aéroport du Pays d'Ancenis. Accompagnés de leurs éducateurs, les enfants ont embarqué pour une balade d'une demi-heure, dans des avions provenant de différents clubs aéronautiques. Les membres de l'Aéro Club du Pays d'Ancenis ont assuré la logistique de la journée. Dans l'esprit de cet évènement, l'Aéroport du Pays d'Ancenis a offert les taxes d'atterrissages.

JUILLET

Le 8, l'Aéroport du Pays d'Ancenis a accueilli une compétition amateure de voltige. 3 appareils, dont 2 biplans des années 50, ont passé la journée sur le terrain pour permettre à 6 pilotes d'évoluer au cours de 3 séances d'exercices.

Le 12, la SEAPA a signé un « Contrat de prêt à usage » avec la société Manitou BF. Cette dernière est autorisée¹ à utiliser ponctuellement, et sur préavis, la piste de l'aérodrome pour réaliser des essais de freinage et des contrôles d'homologation pour ses machines.

SEPTEMBRE

La société Héliberté, compagnie d'hélicoptères, participe à l'anniversaire de l'Espace 23 en proposant des baptêmes de l'air toute la journée du 2. Vingt-cinq vols, emportant cent vingt-cinq passagers, est réalisée entre 10h30 et 17h30.

DECEMBRE

Du 4 au 8 l'Aéroport du Pays d'Ancenis a dû fermer la piste pour procéder au remplacement de 600 mètres de câble du balisage de nuit. Ce dernier présentait un défaut d'isolement incompatible avec la sécurité de son fonctionnement. Présentation du rapport annuel 2016 à la CCSPL le 12.

La DGAC a émis diverses recommandations telles : fermeture de la piste lors des essais, inspection de piste à l'issue, information des usagers, veille de la fréquence.





2017, UNE RELATIVE STABILITE

Avec 11.982 mouvements (- 1,00 %), l'activité est stable.

2017 a compté plusieurs mois météorologiquement très défavorables (juin, juillet, septembre et octobre, - 14 % en moyenne), heureusement compensés par d'autres mois plus souriants (novembre + 28 %).

Le vol de nuit (252 mouvements vs 220 en 2016) rejoint le niveau de 2014. Les vols aéro-clubs retrouvent la croissance, tout comme les vols privés.

Après une hausse sans précédent en 2016, vols commerciaux et nombre de passagers sont stables, malgré les conditions météorologiques.

A l'international, les pays provenance ou destination sont le Luxembourg, l'Allemagne et la Belgique. Au niveau national, Paris-Le Bourget reste l'aéroport générant le plus de trafic, tant à l'arrivée qu'au départ. Il n'y a pas eu de trafic fret cette année.

RESULTATS DE TRAFIC ET VARIATION 2017/2016

EVOLUTION DU TRAFIC NON COMMERCIAL ET VARIATION

	2017	2016	Var.
janvier	882	807	9,29%
février	814	730	11,51%
mars	1 052	970	8,45%
avril	1 252	1 145	9,34%
mai	981	986	-0,51%
juin	1 275	1 424	-10,46%
juillet	1 061	1 312	-19,13%
août	1 059	1 058	0,09%
septembre	904	1 091	-17,14%
octobre	933	1 022	-8,71%
novembre	883	691	27,79%
décembre	707	666	6,16%
ANNEE	11 803	11 902	-0,83%

NATURE DU TRAFIC NON COMMERCIAL ET EVOLUTION

	2017	2016	Var.
Aéroclubs	9 618	10 159	-5,33%
Privés français	1 452	1 281	13,35%
Privés étrangers	32	41	-21,95%
Travail aérien	219	318	-31,13%
Appareils commerciaux	442	87	408,05%
Autres (Officiels, militaires,)	40	16	150,00%



EVOLUTION DU TRAFIC AVIATION COMMERCIALE ET VARIATION

	2017	2016	Var.
Mouvements d'avions commerciaux	179	201	-10,95%
Passagers commerciaux	763	834	-8,51%
Nationaux	725	816	-11,15%
Internationaux	14	18	-22,22%
Transit	24	0	0,00%
Fret	0	0	0,00%
Poste	0	0	0,00%

TOP 5 DES DESTINATIONS AVIATION GENERALE (nombre de mouvements)

Nantes	473
Cholet	447
Angers	208
Montaigu	194
Laval	137

TOP 5 DES DESTINATIONS AVIATION COMMERCIALE (nombre de mouvements)

Le Bourget	65
Toussus-le-Noble	3
Bordeaux	1
Toulon-Hyères	1
Caen	1

TYPOLOGIE DES AERONEFS (nombre de mouvements)

En aviation générale, l'appareil le plus utilisé est le Robin DR-400, tous modèles confondus, tandis que le type le plus couramment rencontré en aviation commerciale et d'affaires est l'Ecureuil AS-350 (hélicoptère).

Robin DR-400 7 684 Autogyre (ULM) 873 Best-Off Nynja (ULM) 716 Piper J3 616 Piper PA-28 589 Ecureuil AS 350 (hélicoptère/Héliberté) 306
Best-Off Nynja (ULM) 716 Piper J3 616 Piper PA-28 589
Piper PA-28 589
·
Ecureuil AS 350 (hélicoptère/Héliberté) 306
Bell B-429 (hélicoptère/SAMU) 147
Robin DR-1050 115
Ecureuil AS 350 (5 places - hélicoptère) 306
Cessna Citation II (8 places) 50
Cessna CitationJet (6 places)
Beech 200 (10 places) 14





AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Au 31 décembre, l'occupation des hangars est la suivante :

Hangar n°1	55	0 m2	Occupé à	70%	
	H1a	300	m2	Occupé à	85%
		Piper J3		73	m2
		Robin DR 400/120		61	m2
		Robin DR 400/120		61	m2
		Robin DR 400/140		61	m2
	H1b	250	m2	Occupé à	51%
		Piper PA 28		77	m2
		Best-Off Nynja (UL	M)	50	m2
Hangar n°2	60	0 m2	Occupé à	103%	
	H2a	300	m2	Occupé à	92%
		Jodel DR 1050		55	m2
		Varieze		35	m2
		Jodel DR 1050		55	m2
		ICP Savannah (ULN	1)	54	m2
		Autogyres		42	m2
		Piel PT 80		34	m2
	H2b	300	m2	Occupé à	115%
		Best-Off Skyranger	(ULM)	54	m2
		Piper PA 22		56	m2
		Wassmer WA 41		78	m2
		Wassmer WA 41		78	m2
		Wassmer WA 421		78	m2

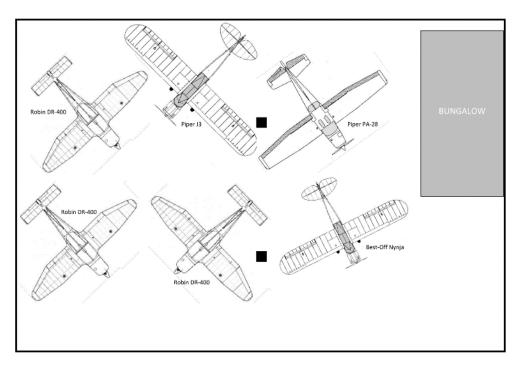
Au 31 décembre 2017, les surfaces de hangars sont louées à 87 %.



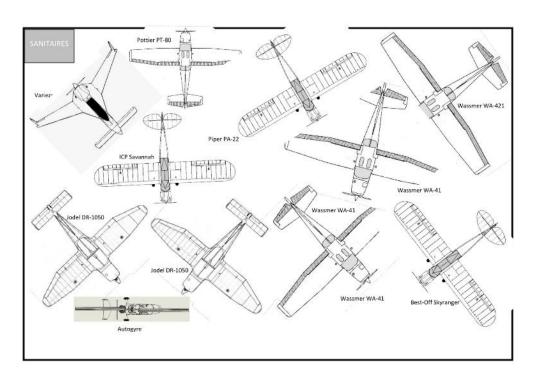
Le taux de remplissage est calculé à partir de la surface réellement occupée par l'avion (envergure X longueur), par rapport aux surfaces offertes par les hangars. Ceci implique une imbrication des aéronefs, parfois difficile à réaliser, comme entre les parties H1a et H1b, où des poutres de soutien empêchent de disposer de toute la surface utile. On doit donc considérer que le taux d'occupation est aujourd'hui à son maximum.

L'exploitant reçoit pourtant régulièrement des demandes d'abris pour des aéronefs. Ces demandes sont si fréquentes, qu'il n'est pas possible de tenir une liste d'attente.

Hangar 1 - « Aéro club »



Hangar 2 - « Propriétaires privés »





CARBURANT



ESSENCE (AvGas 100LL)

L'aéro club local totalise 72 % de la consommation d'essence aviation.

Les visiteurs, aéro clubs et privés, représentent 16,5 % des ventes.

Les sociétés de travail ont contribué à hauteur de 8,6 %.

Le prix d'achat de l'essence aviation a évolué de 1,224 (février) à 1,326 (septembre) € HT le litre.

Le prix de vente moyen était de 1,641 € TTC, pour une marge moyenne de 14,29 %.

KEROSENE (Jet A-1)

Les ventes de kérosène se répartissent entre

les compagnies aériennes (vols commerciaux et travail aérien) à hauteur de 91 %, et les vols d'affaires (6,5 %).

Le prix d'achat du kérosène a évolué de 0,944 (mars) à 0,882 (juillet) € HT le litre.

Le prix de vente moyen était de 1,251 € TTC, soit une marge moyenne de 15,18 %.

Au global, les compagnies aériennes et les vols d'affaires apportent 30,4 % des recettes de carburant.

EVOLUTION DES VENTES ET VARIATION 2017/2016

	2017	2017		2016		on
	Kérosène	Essence	Kérosène	Essence	Kérosène	Essence
janvier	882	3 923	7 533	3 759	-88,30%	4,36%
février	2 045	3 291	682	3 522	199,90%	-6,55%
mars	2 493	4 557	4 712	3 708	-47,10%	22,89%
avril	5 058	7 917	5 351	6 493	-5,47%	21,93%
mai	1 792	6 978	1 064	6 785	68,40%	2,84%
juin	8 109	8 802	3 183	9 611	154,78%	-8,41%
juillet	6 137	7 190	1 328	8 543	362,14%	-15,83%
août	4 322	7 487	4 102	8 687	5,37%	-13,81%
septembre	5 165	4 680	3 615	5 881	42,87%	-20,43%
octobre	1 175	6 394	503	4 996	133,42%	27,99%
novembre	1 540	3 928	1 214	4 160	26,88%	-5,57%
décembre	366	3 006	260	3 171	40,53%	-5,21%
ANNEE	39 084	68 152	33 547	69 314	16,50%	-1,68%

carburant vendu en litres

14







SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA SECURITE

Le Système de Management de la Sécurité (SMS), prévu initialement dans le cadre d'un service AFIS, a été conservé. Aucun accident ni incident n'est à déplorer en 2017.

TRAITEMENT DES REMARQUES ET RECLAMATIONS

Le « Comité de Suivi de la Charte » de l'Aéroport du Pays d'Ancenis a signé, le 2 juillet 2015, une « charte de l'environnement » visant à préserver les intérêts des riverains et des utilisateurs. Cette charte prévoit notamment le formalisme à apporter au traitement des demandes de renseignement et des réclamations.

En 2017, une réclamation a été enregistrée :

17-001 Le samedi 1^{er} juillet à 11h03, une personne identifiée, s'est adressée par mail à l'Aéro Club du Pays d'Ancenis : «Bonjour, Pouvez vous m'expliquer pourquoi l'article 4 de la charte environnementale n'est pas respecté ? Exemple, le dimanche 25/06/2017... Je vous remercie. Salutations. »

Après quelques éléments de réponse apportés par le Président de l'aéro club, le mail nous a été transféré.

Il lui a été répondu: « Vous avez signalé, par l'intermédiaire de l'Aéro Club du Pays d'Ancenis, des tours de pistes réalisés par des avions le dimanche 25 juin 2017, en contradiction avec les préconisations de l'Article 4 – Restrictions de circulation aérienne inscrites dans la Charte de l'Environnement de l'aérodrome d'Ancenis, elles-mêmes retranscrites dans la documentation aéronautique destinée aux pilotes.

Après écoute des enregistrements relatifs au trafic de la journée, il s'avère que la réclamation n'est pas recevable.

En effet, aucun aéronef basé [à Ancenis] n'a réalisé d'entraînement tour de piste* en 12h30 et 14h30. Aucun aéronef non basé n'a réalisé d'entraînement tour de piste ce même jour.

Cependant, et pour compléter les informations communiquées par Monsieur [Président de l'aéro club], ce dimanche 25 juin était organisé sur la France entière une animation dénommée « Le jour le plus long ».

Orchestrée par la Fédération Française Aéronautique, cela consiste pour chaque aéro club, à réaliser un maximum d'heures de vols entre le lever et le coucher du soleil.

C'est pourquoi, il a pu vous sembler que les avions réalisaient, en se succédant, des tours de piste sur les plages horaires interdites.

Je vous prie donc d'excuser la très forte activité de cette journée.»





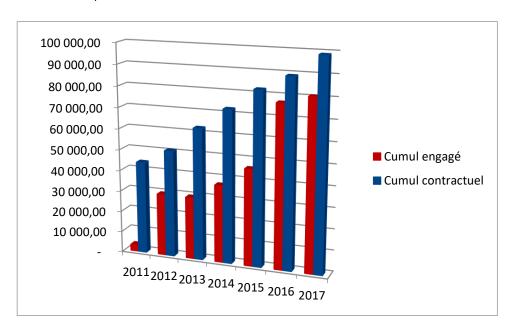
INVESTISSEMENTS REALISES EN 2017

3.743 € HT D'INVESTISSEMENT

Suite à une visite CHEA², et afin de rester en conformité avec la réglementation, la DGAC a demandé la création d'un balisage lumineux de la raquette de retournement au seuil 25 de la piste.

Les travaux de peinture initialement programmés n'ont pu être réalisés faute de conditions météorologiques favorables.

Le cumul engagé par le Délégataire depuis le début de la DSP est de 80.663 € pour un cumul contractuel de 98.800 € au 31 décembre 2017.



INVESTISSEMENTS PREVUS POUR 2018

16.400 € HT D'INVESTISSEMENT SONT REPROGRAMMES:

-	Peinture des peignes aux seuils :	6.300 €
-	Peinture marque axiale de piste :	2.100 €
-	Peinture chiffres et raquettes:	5.200 €
-	Peinture taxiway et point d'arrêt :	2.800€

En 2018, l'Aéroport prévoit de rénover totalement les peintures des aires de mouvement. Il s'agit donc du maintien opérationnel des équipements.

Le cumul engagé par le Délégataire depuis le début de la DSP sera de 97.063 € pour un cumul contractuel de 98.800 € au 31 mars 2018.

 $^2\,\mbox{CHEA}$: Conditions d'Homologation et procédures d'Exploitation des Aérodromes



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REALISEES EN 2017

6.261 € HT COMPRENANT:

2.321 € POUR LA SECURITE INCENDIE

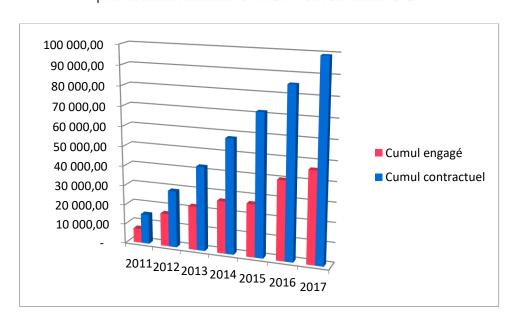
-	Remplacement de blocs de secours:	120€
-	Réparation protection incendie station carburant:	844 €
-	Ajout protection incendie local archives:	132€
-	Remplacement 6 extincteurs:	1.225€

3.940 € CONSACRES A L'HOMOLOGATION

Suite à une visite CHEA³, et afin de rester en conformité avec la réglementation, la DGAC a demandé le remplacement de 600 mètres de câble du balisage de piste (défaut d'isolement électrique).

Le traitement des fissures sur piste et parking avion initialement programmé n'a pu être réalisé faute de conditions météorologiques favorables.

Le cumul engagé par le Délégataire depuis le début de la DSP est de 46.565 € pour un cumul contractuel de 99.250 € au 31 décembre 2017.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVUES POUR 2018

34.400 € HT SONT PREVUS, DONT :

En 2018, l'Aéroport consacrera 34.400 € HT à des travaux d'entretien du bâtiment et des infrastructures aéronautiques.

- Travaux sur les bâtiments :

26.400€

- Traitement des fissures sur piste et parking avion :

€ 000.8

Le cumul engagé par le Délégataire depuis le début de la DSP sera de 80.965 € pour un cumul contractuel de 99.250 € au 31 mars 2018.

³ CHEA: Conditions d'Homologation et procédures d'Exploitation des Aérodromes





EVOLUTION 2011-2017 (EN €)

	Chiffre d'affaires	Subvention	Charges d'exploitation	EBITDA	Bénéfice ou perte
2011	117.169	138.910	227.704	27.801	17.907
2012	138.968	219.103	295.126	67.802	41.965
2013	143.078	188.401	285.334	53.416	32.933
2014	128.415	189.364	258.975	68.591	43.212
2015	137.154	187.100	273.405	75.407	35.943
2016	164.971	189.918	313.235	54.624	15.274
2017	178.073	194.111	331.452	70.883	40.857

En 2017, le chiffre d'affaires poursuit sa progression (+ 7,94 %).

Des usagers supplémentaires ont fait le choix du forfait annuel (+ 30 %), et l'augmentation de la fréquentation des compagnies (notamment l'entrainement des équipages du SAMU) expliquent cette évolution.

La colonne subvention cumule subvention forfaitaire de l'année et remboursement des dépenses patrimoniales de l'année N-1.

La subvention forfaitaire augmente en réalité de 0,003 % en variation annuelle (comparaison 2017/2016), et de 10,52 % en variation cumulée (comparaison date de signature de l'offre/2017).

Les charges d'exploitation augmentent de 5,82 %, essentiellement lié à l'achat du carburant (+ 5,94 % en valeur).

L'EBITDA s'établit à 71 k€ en 2017 contre 55 k€ en 2016.

Le bénéfice ressort à 41 k€ contre 15 k€ en 2016.

Nature des recettes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Redevances Forfaits aéro clubs (vols locaux)	3.144	3.292	3.748	3.629	3.721	4.008	5.195
Redevances Vols voyages	3.200	2.288	3.034	2.410	2.811	4.919	5.484
Redevances Aviation commerciale/affaires	1.339	3.087	5.105	5.241	1.647	5.522	6.641
Ventes de carburant	98.488	113.021	113.875	99.227	109.176	126.997	136.408
Locations (AOT)	10.998	17.280	17.316	17.909	19.303	23.525	24.346







TRAFIC

Tributaire des conditions météorologiques, le trafic de la plate-forme offre peu de visibilité.

On peut raisonnablement espérer une légère croissance de l'aviation commerciale et d'affaires, par captation d'une partie des vols initialement programmés sur Nantes.

CARBURANT

La mise en concurrence de plusieurs compagnies pétrolières permet de proposer des tarifs attractifs tout en assurant la pérennité de l'offre carburant.

SERVICE AFIS

Après le report imposé en 2015, le Délégataire ne mettra pas en place le service avant la fin de la DSP.

SUBVENTION

L'indice de référence s'établit à 1,124 pour 2018 (données INSEE provisoires). La contribution de la COMPA sur 2018 s'élèvera à 47.770 €⁴ (hors dépenses patrimoniales).

DEPENSES PATRIMONIALES

L'Aéroport prévoit 16.400 € en travaux d'investissement et 34.400 € en fonctionnement. Ils seront consacrés au maintien en bon état du patrimoine et au maintien de l'homologation.

-

⁴ Prorata temporis pour 3 mois de gestion (191.080 € annuel)









VINCI Airports

Vous ouvrir le monde

